



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nécessité d'encadrer la shrinkflation au plus vite

Question écrite n° 11973

Texte de la question

M. Vincent Seitlinger alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'urgence d'encadrer la *shrinkflation*. Le procédé de *shrinkflation*, stratégie commerciale qui consiste à réduire la quantité d'un produit sans en modifier le prix de vente, tout en conservant le même emballage, est contraire aux principes de concurrence. M. le député constate avec satisfaction l'annonce récente de M. le ministre concernant l'obligation pour les marques d'indiquer cette pratique sur leurs emballages. Il ne peut que se réjouir que le dispositif de sa « proposition de loi visant à lutter contre la réduflation » soit adopté. C'est une victoire pour les dizaines de milliers de consommateurs ; mais également pour les associations telles que FoodWatch, qui se sont battues afin d'interdire cette pratique. Il est, en effet, nécessaire que l'État assume son rôle de protection des consommateurs en rappelant à l'ordre les marques fautives. Néanmoins, ces annonces doivent se concrétiser rapidement car l'inflation est élevée et les Français en souffrent. Il l'invite donc à préciser le calendrier de mise en place de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Seitlinger](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11973

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8929

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)